



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Préfecture des Hautes-Pyrénées

Recueil des Actes Administratifs

SPECIAL n°16

Mois de Juin 2015

Publié le 10/06/2015

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service Politiques Sociales de l'Etat

Arrêté n°2015161-0004 portant modification de la composition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées



PRÉFÈTE DES HAUTES PYRENEES

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Arrêté n° 2015-461-0004

Service Politiques Sociales de l'Etat

portant modification de la composition du conseil
départemental consultatif des personnes
handicapées

La Préfète des Hautes-Pyrénées

VU les articles L.146-1 A, L.146-1 et 2 et D.146-10 à 15 du code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-214-0002 du 2 août 2013 portant composition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et l'arrêté préfectoral modificatif n° 2014-325-0001 du 21 novembre 2014,

CONSIDERANT que le mandat de certains membres du CDCPH a pris fin et qu'il convient de procéder à la modification de la composition de ce conseil,

SUR PROPOSITION du Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, et de la CPAM des Hautes-Pyrénées et des associations représentantes des personnes handicapées ou de leurs familles,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) des Hautes-Pyrénées est modifiée comme suit :

– **Collège n° 1 : services de l'Etat, collectivités territoriales et principaux organismes qui, par leurs interventions ou leurs concours financiers, apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes handicapées du département, dans tous les domaines de leur vie sociale et professionnelle**

1-2 – Collectivités territoriales (modification des représentants du Conseil Départemental)

– M. Michel PÉLIEU, Président du Conseil Départemental, titulaire, et M. André FOURCADE, conseiller départemental, vice-président du Conseil Départemental, suppléant

– Mme Andrée DOUBRERE, conseillère départementale, titulaire, et Mme Geneviève ISSON, conseillère départementale, suppléante

1-3 - Organismes de protection sociale et organismes financiers contribuant à l'action en faveur des personnes handicapées (*changement du Président de la CPAM*) :

- M. Patrick CAZALA, représentant la CPAM des Hautes-Pyrénées, titulaire, et M. Gérard OMER, représentant la CARSAT de Midi-Pyrénées, suppléant

- **Collège n°2 : associations des personnes handicapées et de leurs familles** (*dissolution du comité local Voir ensemble, intégration de l'UDAF, changement du suppléant FNATH*)

- UDAF : M. Jean-Philippe GUILHAUMON, titulaire, et Mme Christiane SENTAGNE, suppléante

- FNATH : Mme Fabienne HUBERT, titulaire, et Mme Delphine SUBERBIELLE, suppléante

- **Collège n°3 : Personnes en activité au sein des professions de l'action sanitaire et sociale et de l'insertion professionnelle et personnes qualifiées**

3-3 – Personnes qualifiées (*mutation géographique d'un membre suppléant, sans remplaçant*) :

- Docteur Jean-Claude NETTER, titulaire (pas de suppléant)

Article 2 : Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2013 portant composition du CDCPH des Hautes-Pyrénées, le mandat de l'ensemble des membres, titulaires et suppléants, prendra fin le 1er août 2016.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tarbes, le **10 JUIN 2015**

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain CHARRIER